

# MAIRIE DE LAVIGNEY

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### *Séance du 27 Février 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Lavigney, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Brigitte DELHIER, Maire.

**PRESENTS** : Mmes Véronique BAGUE, Brigitte DELHIER, Alice GARNY, Karine MOUGE

Mrs Florian BLEUSE, Mickaël DAVIS, Cédric DELAITRE, Jérémie DELHIER, Luc DUPRIEZ, Mickaël MUNIER, Didier PAULIN,

Mme Alice GARNY a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le Procès-Verbal de la séance du 19 Décembre 2025.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité. La séance débute à 20h10

### **ORDRE DU JOUR :**

- Budget ASSAINISSEMENT : - Vote du Compte Financier Unique 2025,
  - Affectation du résultat,
- Budget EAU : - Vote du Compte Financier Unique 2025,
  - Affectation du résultat,
- Budget COMMUNE : - Vote du Compte Financier Unique 2025,
  - Affectation du résultat,
- Optimisation de l'installation communale d'éclairage public dans le bourg, SIED,
- Devis réfection porte de l'église plus grilles du monument aux morts,
- Devis pour la fabrication et pose de garde-corps sur le mur de l'église et mains courantes,
- Questions Diverses :
  - Convention communale frelons asiatique,
  - Proposition d'Eco pâturage,
  - Vente de parcelle boisées contiguës,
  - Tenue du bureau de vote le 15 mars 2026

La plateforme Hélios ayant été inaccessible durant 3 semaines, il n'a pas été possible d'obtenir les CFU pour le jour de la réunion du Conseil Municipal, ceux-ci seront mis à l'ordre d'un prochain conseil.

**Objet : Optimisation de l'installation communale d'éclairage public dans le bourg, SIED.**

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'optimisation e l'installation communale d'éclairage public dans le bourg, relevant d'une compétence optionnelle du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- L'installation dans la commande d'éclairage public d'une horloge astronomique connectée, dont les frais de communication seront pris en charge par le SIED 70 dans les cadres des prestations de maintenance ;
- Le remplacement de 20 appareillages de luminaires existants sur des supports béton équipés de lampes à sodium haute pression de 70 W par des appareillages équipés de les d'une puissance d'environ 35 W

Madame le Maire indique que la commune devra étudier et retenir le type des matériels d'éclairage public qui devront être installés dans le cadre de cette opération.

Madame le Maire précise qu'en conclusion du diagnostic établie par le SIED 70, le remplacement des luminaires permettra une économie de consommation énergétique supérieure à 50% sur les luminaires remplacés et pourra générer des Certificats d'économies d'énergie.

Selon les dispositions financières actuellement en vigueur, cette opération pourrait être aidée par le SIED 70 qui prendrait en charge :

- 80% du montant total hors TVA des travaux d'éclairage public permettant une économie de consommation énergétique supérieur à 50% sur les luminaires remplacés avec une assiette subventionnable de 500 € par luminaire et 800 € par horloge connectée ;
- 0 "du montant total hors TVA des travaux au-delà du plafond défini ci-dessus ;
- L'intégralité du coût des prestations de service assurées par le SIED 70.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme des travaux présentés,
- **DEMANDE** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération,
- **DECIDE** d'étudier ultérieurement les matériels d'éclairage qui devront être installés dans le cadre de cette opération,
- **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Objet : Devis réfection porte de l'église plus grilles du monument aux morts**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux effectués par l'entreprise RIMET concernant la réfection du mur de l'Eglise.

Un panneau pour la subvention de la DETR a été installé au-devant de l'église.

Madame le Maire propose de refaire la porte de l'église ainsi que les grilles du monument aux mort afin d'harmoniser l'ensemble.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SARL MUNIER pour un montant HT de 1 202.40 soit 1 442.88 € TTC

Après avoir pris connaissance des documents présentés, le Conseil Municipal décide à la majorité ou l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** le devis de chez SARL MUNIER pour un montant HT de 1 202.40 soit 1 442.88 € TTC
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

**Mr MUNIER Mickaël est sorti lors de l'exposé et du vote**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**Objet : Devis pose garde-corps sur le mur de l'église et mains courantes**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du devis reçu en 2025 de chez FC METAL concernant la fabrication et pose du garde-corps sur le mur de l'église et mains courantes sur les escaliers de l'église ainsi que les petits escaliers derrière la salle des fêtes d'un montant HT de 8 215.00 € soit 9 858.00 €

Ces montants ont été prévus au budget et reportés lors des Restes à Réaliser, RAR mais aucune délibération n'avait été prise (oubli) Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la délibération.

Après avoir pris connaissance des documents présentés, le Conseil Municipal décide à la majorité ou l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** le devis de chez FC2 METAL pour un montant HT de 8 215.00 € soit 9 858.00 €
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### Questions diverses :

- Une convention communale frelons asiatique a été signée par la commune avec STOPGUEPES70 pour l'année 2026.
- La commune a reçu une demande de proposition d'Eco pâturage, Mme le Maire laisse le soin à la nouvelle équipe municipale
- Une demande de vente de parcelle boisées contiguës de la famille MOREY est arrivée en recommandé à la mairie, la commune n'est pas intéressée est donne libre choix à la famille MOREY de vendre les parcelles.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21H30